



DEMANDE DE LICENCE ET MMSI

Pour utiliser sur un navire ou un bateau fluvial un équipement radio tel que : VHF fixe, VHF portative ou balise, etc.. , une autorisation administrative est exigée : la "licence" (voir ci-contre).

Si le matériel radio le justifie, un code numérique de 9 chiffres appelé MMSI sera affecté à votre station, il permet une identification sûre du navire et du propriétaire par les centres de secours en mer en cas de détresse.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberti Agalisi Fraternisi	REPUBLIQUE FRANÇAISE	SH	IP STATIO	NAVIRE N° XXXXXXXXXX N LICENCE CION DE BARCO (*)
Identifiant : \$	\$3000	u : 31/12/Année N	Validité	prorogée au : 31/01/Année N+1
MMSI : 227) Indicatif d'ap Nom du Navi	re:PLAISANCE XXX XXX pel:FAEYYYY re:TESTANFR natriculation: MA F12345U		7 000 SAINT I	E DE MONTCOIN
Quantité	Type d'éqm	PF iéi ∋rice commerciale	Puissance d'émission	Bande de fréquence
1	VHF FIXE ASN	MARCOM IC 789	25	DE 156 MHz à 174 MHz
2	VHF PORTATIVE (SANS ASN)	SIMLOR TT 500	5	DE 156 MHz à 174 MHz

Depuis https://maritime-dematerialisation.anfr.fr le traitement de votre demande serait plus rapide (sous condition de joindre les justificatifs <u>numérisés</u> exigés qui déclenchent l'envoi par mail d'un accusé-réception et un récapitulatif PdF).

Cadre réservé à l'ANFR: Courrier reçu : Courrier envoyé : Mail ou appel du
Identifiant :
1. Vous êtes: le propriétaire du navire (ou bateau) un utilisateur mandaté * (leasing ou prêt de navire) * si vous n'êtes pas le propriétaire du navire : renseigner les paragraphes 1 et 2 et joindre un mandat ou autorisation du propriétaire (sauf leasing) vous permettant de faire la demande à sa place et recevoir la licence à votre nom.
Nom, prénom (société) M / Mme l_
Adresse I
Code postal Commune
Né(e) le : I II II II Qualité (pour assoc., admin., soc). : (ex : directeur, gérant, maire, président)
Tél (domicile) _ _ _ _ _ _ _
Portable I_ I_ I _ I _ I _ I _ I _ I _ I _ I _
Contacts et N° de Tél. à Contact 1:
joindre en cas d'urgence : Contact 2 :
Pour faciliter la coordination et l'organisation des opérations de recherche et de sauvetage en cas d'appel de détresse, l'ANFI communique à l'UIT (Union internationale des télécommunications) et aux organismes de secours, CROSS et CNES, les données de l station de navire : MMSI, indicatif, matériel à bord, immatriculation Des données nominatives peuvent aussi être communiquées uniquement aux centres de secours (nom, prénom, adresse, coordonnée tél.) sauf si vous en exprimiez explicitement votre désaccord en l'indiquant au § 6.
2. Propriétaire ou organisme de leasing (A ne renseigner que si le demandeur indiqué ci-dessus n'est pas le propriétaire).
Nom, prénom (société) M / Mme IIIIIIIIIIIII
Adresse I
Code postal IIII Commune IIIIIIIIIIIII
Tél (domicile) II_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I Portable II_II_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I
3. Situation antérieure (A ne renseigner que si vous aviez déjà un navire ou bateau avec une licence de station de bord à votre nom).
Nom de votre navire précédent :
Quartier / Immatriculation III IIIII Votre navire a t'il été vendu ? ☐ OUI ☐ NON
Si OUI, nom et prénom de l'acheteur IIIIIIIIIIIII
Son adresse :
Code postal I _ I _ I _ I _ Commune I _ I _ I _ I _ I _ I _ I _ I _ I _ I
1

4. INAVITE (piece justifica	alive relalive a ri	minatriculation du navire ou du bateau à lournir . voir page 3)		
Immatriculation III Quartier	_ _ _ Numéro	III Le N° d'immatriculation peut être peint sur les deux côtés de la coque ex : MA A01234 Clé éventuellement indiquée sur justificatifs		
Nom du navire I				
Longueur III m III Jauge brute (<i>ne concerne pas les plaisanciers</i>) IIIIII Tx □ / UMS □				
Port de stationnement I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I Année de construction I_I_I_I_I				
Plaisance : distance	d'un abri (à	cocher) moins de 6 milles plus de 6 milles		
<u>Professionnel</u> : Pêche	e∏ Charge	Passager Fluvial NUC Catégorie de navigation (de 1 à 5) I_I		
Vous êtes tenus d'utiliser u conformité en vous reportan	une installation t au marquage – <i>GPS - Sond</i>	ritime Mobile Service Identity) vous sera automatiquement attribué si le matériel le justifie. radioélectrique dans les conditions prévues par celle-ci. Il vous appartient pour cela de vérifier apposé sur le matériel et à la déclaration de conformité jointe avec l'emballage. deur et lecteur de carte - Iridium – CB et Matériel radioamateur ne doivent pas être		
Matériel	Quantité	Référence commerciale de chaque équipement (marque et modèle)		
VHF fixe (Avec ou sans ASN)				
VHF portative (Avec ou sans ASN)				
BALISE EPIRB ou PLB (PLB marine uniquement)		I I I I I I I I I I I I I I I I I I I		
AIS Emetteur/Récepteur (Ne pas indiquer: récepteur seul ou AIS intégré à VHF)				
MOB AIS		Identifiant AIS: 9 7 2 IIII		
RADAR et Transpondeur				
NAVTEX				
BLU (récepteur BLU non concerné)				
INMARSAT		// (P(n) n 0 (\frac{\fir}{\fin}}}}}}}{\frac{\frac{\frac{\frac{\frac{\frac{\frac{\frac{\frac{\frac{\frac{\frac{\frac{\fin}\frac{\frac{\frac{\frac{\frac{\frac{\frac{\frac{\frac{\frac{\frac{\frac{\frac{\frac{\fi		
•		COU do l'utilisatour mandaté par la propriétaire)		
7. Engagements du propriétaire (ou de l'utilisateur mandaté par le propriétaire) Toute demande de licence doit être accompagnée des pièces justificatives mentionnées en page 3 sans oublier designer ci-dessous, dans le cas contraire votre dossier vous sera retourné. Je soussigné(e) (Nom, prénoms)				
Fait à				
Signature originale du demandeur (non photocopiée : au stylo uniquement)				

Pièces justificatives à joindre obligatoirement au dossier (tableaux ci-dessous 1, 2 et 3) *:

* En l'absence des justificatifs demandés, votre dossier vous sera retourné.

	Particulier	Copie recto-verso de la carte d'identité ou copie du passeport ou copie du livret de famille
1. Justificatif(s) d'identité(s)	Personne morale	Copie recto-verso de la carte d'identité ou copie du passeport du responsable ou du représentant dûment mandaté pour effectuer la demande
	+ si société	Copie de l'extrait Kbis datant de moins de 3 mois
	+ si association	Copie des statuts
	Plaisance	Copie de l' "Acte de francisation" (commun aux Douanes et aux Affaires maritimes)

2. Justificatif	Plaisance Maritime	Copie de l' "Acte de francisation" (commun aux Douanes et aux Affaires maritimes) Ou copie de la carte de circulation Ou copie du titre de navigation (généralement page 21 du carnet de francisation)
d'immatriculation	Professionnel	Copie du permis de navigation Ou copie de la page " <i>caractéristiques</i> " du carnet de francisation
	Fluvial	Copie du certificat de navigation du bateau

3. Justificatif de propriété du navire	Propriétaire direct	Copie de l' "Acte de francisation" (commun aux Douanes et aux Affaires maritimes) Ou copie de la page du carnet de francisation où vous apparaissez. (La carte de circulation fait également office de justificatif de propriété) Remplir la rubrique 1 de la page 1/3
	Autre utilisateur navire	Lettre mandatée du propriétaire autorisant le demandeur à effectuer la demande afin de recevoir la licence en son nom. Remplir les rubriques 1 et 2 de la page 1/3

La licence décrit les équipements radioélectriques, elle est valable un an et doit être conservée à bord pour être présentée aux autorités chargés des contrôles en mer. La licence est un document international obligatoire à bord. Les navires utilisant des stations côtières étrangères pour des appels téléphoniques navire-terre doivent indiquer en

observation (§ 6) le code CIAC utilisé pour la facturation (Code d'Identification de l'Autorité Comptable).

Un MMSI attribué à un navire ne peut être réutilisé sur une autre embarcation!

En dehors des eaux territoriales françaises, les installations radioélectriques ne peuvent être utilisées que par une personne titulaire du certificat d'opérateur approprié ou sous la responsabilité d'un opérateur qualifié présent à bord, pour plus d'informations contacter le 03 29 42 20 74.

Rappel du matériel radio obligatoire pour les navires de plaisance de moins de 24m :

- Hauturier (au delà de 60 milles d'un abri) → Radiobalise de localisation des sinistres (EPIRB) + VHF fixe + VHF portative
- **Semi-hauturier** (entre 6 et 60 milles d'un abri) → VHF fixe

Le présent document doit être adressé uniquement par courrier à :

Agence nationale des fréquences Département licences et certificats 4 rue Alphonse MATTER - BP 8314 88108 SAINT-DIE-DES-VOSGES CEDEX

Site Internet: www.anfr.fr (rubrique Autorisation d'émission / Radiomaritime) - Tél: 03 29 42 20 68

Après obtention de la licence toute modification peut être effectuée en ligne depuis https://maritime-eadministration.anfr.fr

Document élaboré et exploité par l'Agence nationale des fréquences pour le compte du ministère de la mer et de transition écologique.

Les données que vous allez transmettre font l'objet d'un traitement informatisé destiné à la gestion des licences de station de bord. Elles sont communiquées aux agents de l'ANFR chargés de la gestion administrative des dossiers des licences et aux agents chargés des contrôles radioélectriques des navires professionnels. Afin de permettre la coordination et l'organisation efficace des opérations de recherche et de sauvetage en cas d'appel de détresse, des données nominatives peuvent être communiquées uniquement aux centres de secours en mer (nom, prénom, adresse, coordonnées tél.) sauf si vous en exprimiez explicitement votre désaccord en l'indiquant par courrier postal, les organismes concernés sont : CROSS (Centres Régionaux Opérationnels de Surveillance et de Sauvetage), les deux centres spécialisés (Nouvelle-Calédonie et Papeete) et le FMCC (French Mission Control Center). Par ailleurs, l'ANFR communique à l'UIT (Union Internationale des Télécommunications) ainsi qu'à certains services des Affaires maritimes des informations relatives à la station de navire soit : MMSI, indicatif d'appel, matériel à bord, quartier et immatriculation, N° OMI, longueur, jauge et nom de navire ou bateaux. Pour les bateaux fluviaux les codes ATIS et N° ENI sont transmis à la commission RAINWAT (Regional Arrangement on the Radiocommunication Service for INland WATerways) et à VNF (Voies Navigables de France). Le Responsable du traitement est l'ANFR, 78 avenue du Gal de Gaulle 94700 Maisons-Alfort, représenté par son Directeur général. Ce traitement repose sur votre consentement qui peut être retiré à tout moment. Conformément au règlement européen 2016/679 du 27/04/16, vous bénéficiez des droits d'accès, rectification, effacement, opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité des données à l'adresse suivante : dpo@anfr.fr , vous pouvez aussi introduire une réclamation auprès de la CNIL. Conformément au Règlement des Radiocommunications annexé à la Convention de l'Union Internationale des Télécommunicati

Edition Février 2022 3/3